



UNIL | Université de Lausanne  
Faculté des lettres

Maîtrise universitaire ès Lettres (MA)

Plan d'études détaillé en

# FRANÇAIS MODERNE

Disciplines secondaire et principale [SP]

Version du 25 janvier 2007

Le programme de la Maîtrise universitaire ès Lettres en langue et littérature françaises est défini dans les six domaines qui constituent solidairement la discipline :

- littérature française moderne : œuvres et genres,
- linguistique française,
- littérature française et histoire de la culture,
- littérature comparée,
- littérature romande et francophone,
- littérature médiévale.

Les différentes approches suivies dans ces domaines sont conçues pour se compléter dans les combinaisons offertes au choix des étudiants. Dans le module MA/03-SP 01, Littérature moderne : œuvres et genres, obligatoire pour tous les étudiants en première année, seront aussi proposés des sujets d'enseignement issus des autres domaines du français et concrétisant le croisement de ces approches.

Si les étudiants optent pour cette maîtrise en discipline principale, ils pourront, lors de la seconde année, renforcer leur programme disciplinaire ou s'engager dans des programmes interdisciplinaires, tout en réalisant leur mémoire dans le domaine qu'ils auront choisi pour leur spécialisation.

En plus des enseignements prévus au programme et donnant lieu à des validations exprimées en crédits ECTS, des cours généraux dispensés par plusieurs professeurs de la section seront régulièrement offerts aux étudiants et au public.

Des connaissances de base en latin sont requises pour suivre le plan d'études de cette discipline de maîtrise. L'étudiant qui n'a pas suivi de formation en latin durant leur cursus scolaire ou universitaire antérieur est tenu de suivre le Complément de formation en latin de la maîtrise. Toutefois, dans le cas où l'étudiant s'oriente vers des domaines d'études pour lesquels la connaissance du latin n'est pas indispensable, une dispense peut lui être accordée par le Décanat, sur préavis du Président de section. Le Complément de formation en latin de la maîtrise a une durée de deux semestres.

**Note :** Tous les crédits indiqués dans ce document sont des crédits ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

**Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres et de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation**

Les Maîtrises universitaires ès Lettres (90 crédits) et ès Lettres avec spécialisation (120 crédits) se composent toutes deux d'une discipline principale (60 crédits) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2<sup>e</sup> partie), soit d'un programme à options (30 crédits). La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation compte en plus un programme de spécialisation d'un volume de 30 crédits.

**Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études**

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir 3 semestres (minimum) et jusqu'à 5 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études**

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 6 semestres (minimum) et jusqu'à 8 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 90 crédits (MA 90), et de 8 semestres (minimum) à 10 semestres (maximum) dans le cadre d'une Maîtrise universitaire à 120 crédits (MA 120).

**Organisation des études de la Maîtrise universitaire**

Le schéma théorique des études de Maîtrise universitaire prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignements à 30 crédits chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise et à la réalisation d'un programme de spécialisation, le cas échéant.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
  - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou de son programme à options, ont été réussis.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
  - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
  - Les 30 crédits de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou du programme à options ont été réussis.
  - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
  - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à **temps plein** que pour la Maîtrise universitaire à **temps partiel**. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

## Disciplines principale et secondaire MA (année 1, 30 C ECTS)

Épreuve					1 écrit
03MA11	Écrit	6h	Dissertation de littérature française moderne : œuvres et genres	coeff. 1	année 1

### Principes généraux

*Selon l'enseignement choisi, le travail d'évaluation peut revêtir différentes formes. Chaque enseignant annonce, au début du semestre, les modes de validation qu'il propose aux étudiants.*

*Parmi tous les travaux validés doit figurer **au moins** un travail portant sur une œuvre **antérieure à 1800** (le français médiéval non compté).*

MA/03-SP 01				5 C
Littérature française moderne : œuvres et genres I				année 1
S ou C/S	Littérature française moderne : œuvres et genres	2h, 1 semestre	Présentation orale du dossier d'examen	
<b>1 épreuve écrite</b> [03MA11] de 6h				<b>nb d'attestations : 1</b>

MA/03-SP 02				5 C
Littérature française moderne : œuvres et genres II				année 1
S ou C/S	Littérature française moderne : œuvres et genres	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.	
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>				<b>nb d'attestations : 1</b>

**Modules à choix**

L'étudiant choisit librement quatre modules à 5 C parmi les cinq domaines représentés ci-dessous (10 C maximum peuvent être acquis dans un même domaine)

<b>MA/03-SP 03</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Linguistique française</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Linguistique française	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 04</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Linguistique française</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Linguistique française	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 05</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature française et histoire de la culture</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature française et histoire de la culture	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 06</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature française et histoire de la culture</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature française et histoire de la culture	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 07</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature comparée</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature comparée	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Remarque :</b> La Littérature comparée peut faire partie du programme si l'étudiant fait la preuve d'une connaissance approfondie d'au moins une langue étrangère. Le corpus des enseignements choisis doit comporter au moins une œuvre de langue française.			
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 08</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature comparée</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature comparée	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Remarque :</b> La Littérature comparée peut faire partie du programme si l'étudiant fait la preuve d'une connaissance approfondie d'au moins une langue étrangère. Le corpus des enseignements choisis doit comporter au moins une œuvre de langue française.			
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 09</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature romande et francophone</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature romande et francophone	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 10</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature romande et francophone</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature romande et francophone	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 11</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature médiévale</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature médiévale	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Remarque :</b> Si le Programme de maîtrise comporte la discipline secondaire Langue et littérature françaises médiévales, ce choix est exclu.			
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

<b>MA/03-SP 12</b>	<i>module à choix</i>		<b>5 C</b>
<b>Littérature médiévale</b>			<b>année 1</b>
S ou C/S	Littérature médiévale	2h, 1 semestre	1 travail écrit, 1 présentation orale ou 1 test, etc.
<b>Remarque :</b> Si le Programme de maîtrise comporte la discipline secondaire Langue et littérature françaises médiévales, ce choix est exclu.			
<b>Aucune épreuve – validation interne</b>			<b>nb d'attestations : 1</b>

### Discipline principale MA (année 2, 30 C ECTS)

<b>Épreuve</b>			<b>1 défense de mémoire</b>	
03MA41	Défense du mémoire	Mémoire de maîtrise	coeff. 1	année 2

<b>MA/03-PR 01</b>			<b>30 C</b>
<b>Mémoire de maîtrise</b>			<b>année 2</b>
Sujet choisi d'entente avec un enseignant			
<b>Remarque :</b> Si le programme de maîtrise comporte le français médiéval en discipline secondaire, le mémoire ne peut pas porter sur un sujet médiéval (l'étudiant est alors invité à choisir le français médiéval en discipline principale). Le mémoire peut porter sur un sujet de littérature comparée si l'étudiant fait la preuve d'une connaissance approfondie d'au moins une langue étrangère.			
<b>1 défense de mémoire [03MA41]</b>			<b>nb d'attestations : 0</b>